Nations Unies S/PV.6799



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6799e séance
Jeudi 5 juillet 2012, à 10 h 25
New York

Président :	M. Osorio	(Colombie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Berger
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Yang Tao
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Kumar
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Hendrie
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

La situation au Burundi

12-40550(F)





La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Le Président (*parle en espagnol*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Burundi à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite Mme Karin Landgren, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies au Burundi, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Paul Seger, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de la Suisse, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à Mme Landgren.

Mme Landgren : La résolution 2027 (2011) de décembre dernier a noté les progrès du Burundi vers la paix, la stabilité et le développement et a chargé le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) et ses partenaires de continuer à appuyer la consolidation. Depuis mon dernier exposé (voir S/PV.6677), le Burundi a continué à faire avancer les stratégies pour les secteurs critiques, notamment en adoptant son nouveau cadre stratégique pour la lutte contre la pauvreté et en commençant à mettre en œuvre sa stratégie pour la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. Le pays est resté exempt de violences à grande échelle et le Gouvernement a pu consolider la sécurité sur l'ensemble du territoire. Pourtant, le pays continue à connaître un climat d'impunité inquiétant et sous-jacent, ainsi que des exécutions extrajudiciaires. En même temps, il y a eu quelques contacts encourageants entre le Gouvernement et l'opposition extraparlementaire.

Comme ce sera mon dernier rapport au Conseil sur le Burundi, je me propose d'accorder une attention particulière aux questions qui méritent une gestion scrupuleuse de la part des dirigeants du Burundi dans les mois à venir pour que le pays réalise sa promesse de stabilité, de démocratie et de développement. La première question concerne l'importance du dialogue politique. Les autres tombent largement sous la rubrique générale de la responsabilité dans les sphères politique et financière, à savoir la liberté d'expression et de réunion, la nécessité de traiter les violations des droits de l'homme, passées et présentes, et l'amélioration de la gestion financière publique. Je veux aussi me tourner vers l'avenir et réfléchir à la question de la transition de la présence des Nations Unies au Burundi, en prenant en compte les critères ou « benchmarks », communiqués au Conseil en mai 2012.

Comme le Conseil le sait, l'ONU a continué à encourager la normalisation des relations entre tous les partis et groupes politiques. Avec la perspective des élections de 2015, la nécessité pour les partis politiques de fonctionner en toute liberté revêt une urgence nouvelle. L'ONU a mis en évidence plusieurs cas où les partis politiques ont effectivement été empêchés de mener leurs activités quotidiennes, en particulier dans les provinces situées en dehors de Bujumbura. Une obligation légale de donner un préavis pour les réunions publiques serait interprétée par les administrateurs locaux et la police comme une exigence pour avoir la permission de convoquer les réunions des partis politiques.

L'exécution extrajudiciaire de plusieurs membres de partis politiques en 2011 et l'arrestation, en janvier 2012, en Tanzanie, d'Alexis Sinduhije, chef du Mouvement pour la solidarité et la démocratie, a également eu un effet dissuasif sur les partis en dehors de la coalition au pouvoir. M. Sinduhije, arrêté à la demande des autorités burundaises, a été libéré après 13 jours de détention. Plus récemment, les partis d'opposition ont contesté la nouvelle loi sur le fonctionnement et l'organisation des partis politiques, qui établit les nouvelles conditions d'enregistrement de tous les partis. Son application a été reportée.

D'autre part, depuis fin mars, il y a eu plusieurs échanges directs entre les membres du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie et l'opposition extraparlementaire. Il s'agit notamment d'une réunion organisée par l'organisation non gouvernementale Initiatives et changement le 28 mai à Caux (Suisse), et d'un atelier de l'Assemblée nationale sur le projet de loi relatif au statut des partis d'opposition qui s'est tenu le 28 mars à Bujumbura. Cet engagement accru s'est accompagné d'un ton généralement plus modéré de tous les côtés. Des dirigeants de l'opposition extraparlementaire ont réagi vivement aux accusations portées par le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo dans son rapport final de décembre 2011 (S/2011/738, pièce jointe), qu'ils ont niées, et selon

lesquelles ils ont été complices de tentatives de galvaniser une nouvelle rébellion.

Le Gouvernement a réitéré sa volonté de voir revenir les personnalités politiques extraparlementaires restées hors du pays, et le porte-parole du Président a déclaré le 29 juin que ceux qui reviendraient pourraient choisir leurs éléments de garde rapprochée dans les rangs des forces de sécurité du Burundi. Le 1er juillet, un membre de l'opposition extraparlementaire, M. Pancrace Cimpaye, est rentré d'exil, retournant au Burundi pour le cinquantième anniversaire de l'indépendance du pays. Le BNUB a hâte de travailler avec tous les partenaires afin de promouvoir également la normalisation des relations politiques et il poursuit sa planification d'un exercice participatif sur l'application des enseignements des élections de 2010 à la préparation et à la conduite des élections de 2015.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

La société civile a continué de sensibiliser l'opinion à des questions liées aussi bien aux droits de l'homme et à la corruption qu'à la hausse des prix des denrées alimentaires, mais elle a continué également de faire l'objet de pressions et, parfois, de menaces pour cette raison. En février, M. Faustin Ndikumana, Président de l'association Parole et action pour le réveil des consciences et l'évolution des mentalités, a été emprisonné pendant deux semaines suite à une déclaration de sa part mettant en avant des faits de corruption dans le recrutement des juges. Après avoir déclaré qu'un membre des services nationaux de renseignement était impliqué dans une affaire de torture, l'Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues a été menacée de graves sanctions si elle ne fournissait pas d'éléments de preuve. Ces deux affaires sont révélatrices d'un climat plus général de pressions et d'actes d'intimidation récurrents.

Durant cette période, le Gouvernement et les organisations de la société civile ont également coopéré pour désamorcer des situations potentiellement explosives. Suite aux fortes hausses des prix des denrées alimentaires et des services collectifs, un certain nombre d'organisations de la société civile et de syndicats ont appelé à une grève générale le 27 mars. Cet appel a été dénoncé par les autorités, qui ont notamment menacé de retirer leur statut d'organisation non gouvernementale (ONG) aux organisations qui y participeraient. Après la grève, inégalement suivie, des discussions se sont tenues entre les autorités, la société civile et les syndicats sur le coût élevé de la vie et le Gouvernement a pris plusieurs mesures pour remédier à la situation. Avec l'aide de l'ONU, le Ministère de l'intérieur a constitué un comité technique en vue de mettre en place un cadre de dialogue permanent permettant de débattre de tout sujet de préoccupation commune pouvant se présenter.

Le Burundi a continué d'accomplir des progrès sur le plan institutionnel relativement aux droits de l'homme. La Commission nationale indépendante des droits de l'homme, mise en place en juin 2011, a déjà enquêté sur plusieurs affaires délicates impliquant les forces de sécurité. Les violations des droits de l'homme se poursuivent, y compris les exécutions extrajudiciaires, les actes de torture, et le recours excessif à la force, de même que l'impunité dont font l'objet les auteurs de ces crimes. Le Conseil se souviendra que l'ONU a recueilli des informations sur 61 exécutions extrajudiciaires ayant eu lieu en 2011. Les auteurs de ces exécutions ont été condamnés dans 10 affaires sur 61. Et dans cinq de ces 10 affaires, les victimes étaient membres de la police ou fonctionnaires. Sur les 51 autres affaires, neuf d'entre elles sont toujours en jugement tandis que pour sept autres affaires, les autorités affirment ne pas disposer d'éléments de preuve suffisants pour engager des poursuites. Aucune action n'a été menée pour ce qui est des 35 autres affaires.

Cette impunité constante illustre les problèmes rencontrés dans l'ensemble du système judiciaire, y compris le manque d'indépendance et des capacités très insuffisantes. Durant le premier semestre de 2012, l'ONU a recueilli des informations sur 13 cas d'exécutions extrajudiciaires, chiffre qui, bien que très élevé, est inférieur à celui de 2011. La plupart sont semble-t-il le fait de membres de la police, et six de ces victimes auraient été tuées lors de tentatives d'évasion. Le nombre de cas avérés de torture est tombé de 36 en 2011 à 11 au début de 2012.

Le 22 mai, le jugement a été rendu dans le procès pour le meurtre d'Ernest Manirumva, feu le Vice-Président de l'organisation non gouvernementale Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations économiques. M. Manirumva a été tué alors qu'il enquêtait sur plusieurs affaires délicates, notamment sur des allégations de corruption de grande ampleur au sein de la police et d'achats illégaux d'armes. Bien que 14 personnes aient été condamnées à de longues peines de prison, dans cette affaire comme pour le massacre de Gatumba, des pistes apparemment importantes, pouvant éventuellement remonter vers de hauts responsables, ont été écartées lors de l'enquête.

Bien que des problèmes durables continuent de menacer l'état de droit au Burundi, certains progrès ont été enregistrés au niveau du système judiciaire depuis

mon dernier exposé. Le Ministère de la justice a adopté son plan stratégique pour la période 2011-2015, axé sur le renforcement de l'indépendance du système judiciaire, l'amélioration de l'accès à la justice et le renforcement de la justice pénale. Ce Ministère met également la dernière main à un nouveau code de procédure pénale, y compris des directives à l'attention des procureurs, et le BNUB et ses partenaires continuent d'œuvrer en faveur de la professionnalisation des magistrats. Pour le BNUB, cet appui fait partie d'une stratégie globale de l'ONU concernant la réforme du secteur de la justice au Burundi, qui a érigé en priorités l'indépendance du système judiciaire et la responsabilité des magistrats.

Le BNUB et ses partenaires continuent de fournir une assistance technique relativement aux questions de surpopulation carcérale et de détention provisoire avant jugement. Le nombre de détenus concernés par la détention provisoire a été réduit de 52 % à 45 % de la population carcérale entre 2011 et 2012 – jusqu'à la date du 31 mai incluse. Le 25 juin, le Président Nkurunziza a, par décret, gracié certaines catégories de détenus et commué en prison à vie les peines capitales prononcées avant l'abolition de la peine de mort en 2009. Ces mesures peuvent permettre de réduire considérablement la population carcérale et de porter immédiatement remède au problème de surpopulation des prisons. Des préparatifs sont en cours en prélude à une conférence nationale sur la justice, appuyée par le BNUB, et nous escomptons un débat national sans exclusive et transparent.

Le Conseil se souviendra que l'engagement pris par le Burundi de créer des mécanismes de justice transitionnelle a reçu un coup de pouce en 2011, avec la constitution par le Gouvernement d'un comité technique qui a rédigé un projet de loi et un projet de budget en octobre et annoncé les travaux de la commission Vérité et réconciliation entamés en janvier 2012. Dans une lettre datée du 19 décembre, le Secrétariat de l'ONU a fait des observations sur ce projet de loi, en soulignant les changements à apporter pour le mettre en conformité avec les normes internationales et avec les attentes des Burundais, exprimées dans le cadre de la série de consultations nationales menées en 2009.

Nous restons convaincus que le Burundi tiendra les engagements pris à Arusha en 2000, et réitérés depuis à maintes reprises. Des questions essentielles doivent être réglées, notamment l'exclusion du champ de l'amnistie des violations graves des droits de l'homme ou des crimes de guerre, la composition finale et l'ouverture de la commission Vérité et réconciliation, la mise en place d'un tribunal spécial et ses rapports avec la commission, et la protection des victimes et des témoins. Le Président Nkurunziza a par la suite indiqué que cette commission serait constituée avant la fin de l'année 2012. En avril, le Gouvernement a proposé de communiquer à l'ONU un projet de loi révisé avant qu'il ne soit examiné par le Conseil des ministres. Le 8 juin, le premier Vice-Président a fait savoir à la communauté internationale que cette question serait examinée au cours du deuxième semestre de 2012 et qu'une loi était actuellement à l'examen.

Renforcer l'administration publique est à la fois un objectif et une nécessité pour le Burundi s'il veut consolider la paix et la démocratie et accélérer un développement économique équitable. Le Gouvernement a exprimé son intention de voir le Burundi sortir de la liste des pays les plus pauvres du monde d'ici à 2020 et d'appliquer une politique de tolérance zéro vis-à-vis de la corruption.

En 2011, le Burundi a gagné huit places dans le classement mondial des pays propices aux affaires pour figurer désormais au 169e rang. L'Office burundais des recettes a permis de collecter davantage d'impôts et de manière plus efficace, dépassant ainsi les prévisions de recettes de près de 20 %. L'Office a récemment été mis à rude épreuve, suite à l'interrogatoire de plusieurs membres de son personnel et à la rédaction à la mi-mai, selon certaines sources, d'un document du Service national des renseignements accusant ses dirigeants, les partenaires financiers du Burundi et même le deuxième Vice-Président d'agir à l'encontre des intérêts du Gouvernement. Le Président a par la suite exprimé sa confiance dans l'Office des recettes et dans le deuxième Vice-président, deux postes que je considère, à l'instar de nombreux partenaires, comme essentiel aux efforts de réforme mis en œuvre par le Burundi.

Des mesures ont également été prises pour mettre en œuvre la Stratégie de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, adoptée en octobre 2011. Le Ministère de la bonne gouvernance prévoit de nommer des inspecteurs qui travailleront au sein des ministères et il va mettre sur pied, conjointement avec le Ministère de la justice, un mécanisme consultatif de suivi des affaires de corruption les plus sensibles. Les deux ministères ont déjà mis en place une commission chargée de réviser la loi de 2006 sur la lutte contre la corruption et les délits y relatifs, et notamment de revoir la question de la charge de la preuve en cas de corruption présumée.

La grande majorité des Burundais continuent de vivre dans des conditions socioéconomiques extrêmement difficiles, et le pays se heurte aux effets des chocs persistants découlant de la hausse des prix des denrées alimentaires

et des produits pétroliers, auxquels s'ajoute une forte baisse de l'appui budgétaire. L'insécurité alimentaire persiste dans de nombreuses régions du pays, entraînant une malnutrition chronique chez les enfants. L'extrême dépendance à l'égard du secteur de l'agriculture, couplée à un fort taux de natalité, exerce une pression extraordinaire sur les terres et autres ressources. Cette année, on prévoit que 35 400 réfugiés burundais reviendront de Tanzanie.

La Commission nationale des terres et autres biens, l'organe national chargé de régler les différends fonciers, continue de traiter des dossiers difficiles et de voir ses conclusions contestées. Maintenir l'équilibre entre les intérêts de ceux qui rentrent au pays et de ceux qui sont restés est très délicat, voire parfois très conflictuel.

Parmi les solutions possibles, il faut développer des moyens d'existence autres que l'agriculture de subsistance et renforcer l'éducation à tous les niveaux, y compris la formation professionnelle des jeunes. Ces solutions sont reprises dans la stratégie burundaise de deuxième génération pour la réduction de la pauvreté, qui a été validée par le Gouvernement et ses partenaires internationaux en février 2012. La stratégie couvre à la fois les priorités de la consolidation de la paix et celles du développement, ce qui limite les pressions que l'existence de multiples cadres de planification exerce sur un système aux capacités limitées. Une conférence des partenaires de développement est prévue pour la fin du mois d'octobre, avec l'appui de l'ONU et d'autres partenaires.

En mai, le Secrétaire général a transmis au Conseil une série de critères relatifs à la transformation future du BNUB – qui est une mission politique spéciale – en une équipe de pays des Nations Unies traditionnelle, comme le demandaient les résolutions 1959 (2010) et 2027 (2011). Ces critères et les indicateurs qui y sont associés ont été définis en consultation avec le Gouvernement burundais, ainsi qu'avec toute l'équipe de pays des Nations Unies au Burundi et l'Équipe spéciale intégrée pour le Burundi, ici à New York.

Conformément aux meilleures pratiques, la liste comprend des indicateurs relatifs aux progrès d'ensemble réalisés par le Burundi en matière de consolidation de la paix et des indicateurs relatifs aux progrès réalisés quant à l'exécution du mandat du BNUB. Parmi ces indicateurs, qui visent à couvrir tout le spectre des efforts contribuant à la stabilité, le BNUB prévoit de préciser davantage ceux qui ont trait à son propre rôle et à celui de l'équipe de pays. Dans l'absolu, ces critères offrent un cadre de discussion sur le long terme avec le Gouvernement burundais. Le BNUB espère pouvoir fournir, dans les six prochains mois, des données et des évaluations de base, ainsi qu'une analyse des échéanciers et des tendances pour chaque point et des observations sur le rôle du BNUB, s'il y a lieu.

Le Burundi peine sous le poids du souvenir de ce que les Burundais appellent les années noires. Il y a moins de 20 ans, la violence politique et ethnique faisait rage dans le pays, et moins de 10 ans se sont écoulés depuis la fin de la guerre civile. Les Burundais ont eu le courage de faire des compromis difficiles. En conséquence, le Burundi de 2012, qui célèbre ses 50 années d'indépendance, offre une image radicalement différente.

Mais le Burundi de 2012 se trouve également à la croisée des chemins. Il faudra de la détermination pour poursuivre la mise en place d'institutions démocratiques dont l'autorité et la légitimité seront acceptées par la population. Il sera difficile de se départir de vieilles habitudes consistant à considérer ceux qui ont une opinion divergente comme des ennemis. L'existence de mesures de répression parallèles ou extrajudiciaires continue de nuire à l'état de droit. De puissantes poches de résistance à la justice transitionnelle sont apparues. La corruption, si elle persiste, risque de mettre en péril les institutions qui permettront au Burundi d'avancer sur la voie du développement. Mais le Burundi peut être fier des succès enregistrés récemment, et notamment de son armée intégrée, dont six bataillons sont actuellement déployés au sein de la force de l'Union africaine en Somalie. Dans un récent sondage d'opinion mené à travers tout le pays, l'armée a d'ailleurs recueilli un taux de confiance de 79,3 %.

La liberté d'expression au Burundi n'est pas sans inconvénients, mais elle existe toutefois, à un degré rarement constaté dans la plupart des pays qui sortent d'un conflit. Elle doit être encouragée en tant que force et atout. Le temps d'un leadership dynamique et confiant est venu. Les Burundais ont le droit de faire la paix avec leur passé et de se forger un avenir plus radieux, avec l'aide des partenaires internationaux.

Nous ne devons plus nous étonner du fait que les pays déchirés par la guerre ne peuvent remiser leurs armes et se transformer instantanément en démocraties stables et pluralistes où les institutions sont opérationnelles, les gouvernements responsables, les parlements dynamiques, les forces de sécurité respectueuses des droits et les populations tolérantes. Comme l'a conclu le *Rapport sur le développement* dans le monde l'année dernière, la consolidation de la paix est une entreprise qui s'accomplit et se mesure à l'aune d'une génération. Dans le même temps, ce pays magnifique, fragile et courageux a

parcouru un long chemin semé d'embûches sur la voie de la consolidation de la paix, et ce, en un peu plus de 10 ans.

Alors que mon mandat au Burundi s'achève, je souhaite remercier très chaleureusement tous les interlocuteurs du BNUB et, notamment ici à New York, les Représentants permanents du Burundi, l'Ambassadeur Herménégilde Niyonzima ainsi que son prédécesseur l'Ambassadeur Zacharie Gahutu, pour leur esprit de coopération et leur générosité à partager leur connaissance du Burundi. Je remercie en outre l'ancien Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, tous mes collègues ainsi que l'Ambassadeur Paul Seger, de la Commission de consolidation de la paix. Enfin, je souhaite plein succès à mon successeur, M. Parfait Onanga-Anyanga.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie Mme Landgren de l'exposé très complet qu'elle nous a présenté sur la situation au Burundi et sur l'évolution et les perspectives du processus de consolidation de la paix. Comme elle l'a indiqué, c'est son dernier exposé en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général au Burundi. Au nom du Conseil, je tiens à la remercier de son efficacité, de son dévouement et du sérieux avec lequel elle a toujours présenté ses rapports et informé le Conseil de la situation dans ce pays qui, nous l'espérons tous, continuera d'aller de l'avant.

Je donne maintenant la parole à M. Seger.

M. Seger : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'invitation qui m'a été faite de m'adresser au Conseil de sécurité en ma qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix.

Avant de commencer, je voudrais féliciter le représentant du Burundi à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'indépendance de son pays qui vient d'être célébré récemment. Nous lui souhaitons le meilleur pour l'avenir et la prospérité de son pays.

J'aimerais structurer mes commentaires autour de trois points principaux.

Premièrement, ma dernière visite au Burundi effectuée à la mi-avril m'a confirmé qu'en général, la situation politique s'est stabilisée et que certains progrès ont été faits en termes de consolidation de la paix. Aujourd'hui, le plus grand souci de la population burundaise porte sur la situation socioéconomique et la hausse des prix.

Deuxièmement, au sein de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, nous sommes en train d'élaborer nos conclusions et recommandations de l'examen annuel du document final – le document qui définit l'engagement mutuel en matière de consolidation de la paix du Gouvernement burundais et de la formation.

Troisièmement, j'aborderai la Conférence des partenaires de développement du Burundi, qui aura lieu les 29 et 30 octobre 2012 à Genève pour soutenir le deuxième Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté (CSCLP-2).

Comme j'ai déjà envoyé un compte-rendu au Conseil de sécurité sur ma dernière visite au Burundi en avril et qu'en plus, la Représentante spéciale du Secrétaire général vient de présenter un bilan détaillé de la situation politique, économique et sociale, que je partage d'ailleurs entièrement, je départirai de mon texte écrit pour confirmer que de manière générale, l'évolution de ces derniers mois me donne de l'espoir. Il s'agit dès lors de préserver ces progrès encore fragiles et de soutenir tous ceux qui se tendent la main pour préparer des élections apaisées et inclusives en 2015.

Àcet égard, la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix doit continuer à soutenir le mieux possible le travail du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), et du Représentant spécial du Secrétaire général en particulier, pour accompagner le Burundi dans ses efforts en matière de consolidation de la paix.

Je passe au deuxième point pour informer le Conseil que la formation Burundi envisage d'adopter le 18 juillet prochain ses nouvelles conclusions et recommandations, qui vont définir l'engagement mutuel en matière de consolidation de la paix pour les 12 mois à venir entre le Gouvernement burundais et la formation. L'approche des deux voies que nous avons maintenue jusqu'à présent – c'est-à-dire approche politico-institutionnelle et socioéconomique – sera renouvelée. Étant donné que tous les aspects de la consolidation de la paix seront dorénavant intégrés dans le premier des quatre piliers du nouveau Cadre stratégique de la croissance et de lutte contre la pauvreté, nous nous sommes mis d'accord sur le fait que les examens futurs se feront sur la base de ce cadre de contrôle et d'évaluation.

À ce sujet, nous appelons le Gouvernement burundais à continuer de promouvoir les progrès politiques et institutionnels, notamment en engageant un dialogue inclusif et participatif avec tous les acteurs politiques, justement en vue des élections de 2015. En outre, nous encourageons le Burundi à prendre des mesures plus fermes contre les violations des droits de l'homme, la violence politique et l'impunité, à renforcer la Commission

nationale indépendante des droits de l'homme, à établir des mécanismes de justice transitionnelle, à intensifier la lutte contre la corruption ainsi qu'à mettre en œuvre le programme de réintégration socioéconomique. C'est essentiellement ce qui sera dit dans ce nouveau cadre commun.

Nous, États membres de la formation Burundi, nous engageons à continuer d'assister le Burundi, à générer du soutien ainsi qu'à mobiliser des ressources pour la promotion d'une culture démocratique, d'un dialogue politique, de la bonne gouvernance, des droits humains et de l'état de droit. De plus, en vue de la conférence des partenaires, que nous soutenons et que nous promouvons politiquement, nous continuons nos efforts pour cultiver des partenariats étroits avec tous les acteurs clefs en matière de consolidation de la paix, comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale et la Banque africaine de développement.

Comme troisième point, je vais aborder la question de la conférence qui aura lieu les 29 et 30 octobre, dite Conférence des partenaires de développement du Burundi. Elle vise justement à générer du soutien financier pour le CSCLP-2, et elle aura lieu à Genève. L'organisation de la conférence se fera sous la tutelle du Bureau du deuxième Vice-Président et du Ministère des Finances. Ànotre avis, il serait important à ce stade que le Gouvernement définisse des priorités dans le cadre du deuxième Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté et développe un calendrier pour leur mise en œuvre. La cadence des préparations substantielles et organisationnelles doit être accélérée, mais je reste tout de même confiant quant à la capacité du Gouvernement à s'investir pour cette conférence, et je salue les grands efforts qui ont été faits afin de garantir une bonne organisation.

La Suisse, qui mettra à disposition les locaux de la Conférence, soutiendra les organisateurs dans la mesure du possible, et notamment par le biais de sa contribution à un fonds d'appui commun géré au Burundi par le PNUD. De plus, la formation et moi-même mettrons nos efforts à disposition du Burundi pendant ces prochains mois pour promouvoir la Conférence à Genève.

J'entends que les attentes à Bujumbura envers cette Conférence sont élevées. J'exhorte le Burundi à faire preuve de réalisme pour éviter le danger d'un effet boomerang. La situation financière de beaucoup d'États donateurs est critique. Tenant compte de cette réalité, je vais continuer d'essayer, avec mes collègues burundais, d'élargir le nombre de partenaires en suscitant de l'intérêt pour le Burundi auprès des donateurs dits non traditionnels. Dans la mesure du possible, nous approcherons également des organisations philanthropiques et le secteur privé.

Àcet égard, des progrès substantiels en matière de consolidation de la paix faciliteraient considérablement mon travail. C'est en effet seulement si le Burundi intensifie ses efforts dans les domaines politique et institutionnel que ses partenaires seront assez confiants pour s'engager dans le pays et apporter leur soutien au deuxième Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté. Sans un progrès institutionnel et politique, il n'y a pas de progrès socioéconomique, et vice-versa, l'un renforçant l'autre.

Le Burundi mérite pleinement notre soutien. Ce petit pays, qui est sorti récemment d'un conflit sanglant, a fait des progrès considérables, je l'ai déjà dit, et il a besoin de votre assistance pour en faire davantage. Un Burundi stable et prospère dans une sous-région de l'Afrique qui connaît l'instabilité est dans l'intérêt direct du Conseil de sécurité.

N'oublions d'ailleurs pas non plus la contribution du Burundi à la stabilisation de la Corne de l'Afrique par l'envoi de contingents de maintien de la paix. Je me permets ainsi de profiter de l'occasion de ce jour pour prier tous les membres du Conseil d'envisager de soutenir le deuxième Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté et de participer activement à la Conférence de Genève à la fin du mois d'octobre.

Je ne voudrais pas terminer mon intervention sans exprimer mes plus sincères compliments à la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Karin Landgren, pour l'excellent travail qu'elle a fait pendant le temps où nous avons travaillé ensemble. Je lui souhaite tout le mieux pour son avenir au Libéria. Je regrette encore une fois personnellement son départ, mais je reconnais aussi l'occasion que représente son futur travail au Libéria.

Je tiens également à saluer le futur Représentant spécial, M. Parfait Onanga-Anyanga, qui, je vois, est assis au fond de la salle. Je lui souhaite beaucoup de succès dans sa nouvelle fonction et je me réjouis déjà de travailler étroitement avec lui.

La Commission de consolidation de la paix, étant composée d'États membres, a selon moi la possibilité d'exercer un poids non négligeable au sein de l'ONU, par exemple en faisant passer des messages politiques importants. Vu ce rôle complémentaire de la Commission, je regrette un peu que la formation n'ait pas été impliquée dans l'établissement de critères pour la transition du BNUB vers une équipe de pays, et qu'elle n'en ait pas même été

informée. À l'avenir, je serais reconnaissant si la formation était étroitement associée aux délibérations qui porteraient sur une telle transition. Une telle transition devrait, à mon avis, se faire avec l'accompagnement de la Commission de consolidation de la paix.

Quelques jours après avoir célébré le cinquantième anniversaire de son indépendance, le Burundi peut constater avec fierté ses succès et sa nouvelle stabilité. Le terrain pour la consolidation de la paix est propice et nous allons suivre avec grande attention les prochains pas, notamment les mesures annoncées par le Président de la République en vue de mettre en œuvre des mécanismes de justice transitionnelle, mais également en vue de la révision du code électoral, ou encore de la révision de la Constitution.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Seger de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au Représentant permanent du Burundi.

M. Niyonzima (Burundi) : Au nom du Gouvernement du Burundi, que j'ai le privilège de représenter ici, j'exprime d'abord des sentiments de gratitude pour l'attention et le soutien multiforme dont le Burundi et son peuple ont bénéficié de la part du Conseil de sécurité de l'ONU.

Ce lundi 2 juillet, le peuple burundais a célébré la fête du cinquantenaire de l'indépendance nationale dans une joie et une allégresse jamais observées antérieurement. En effet, pendant quatre décennies, le Burundi a vécu sous le joug d'une dictature militaire dangereuse et impitoyable; et toute expérience démocratique a à chaque fois terminé dans le sang : les élus assassinés, les électeurs envoyés en exil dans les pays voisins, et par centaines de milliers.

Mais depuis que le Conseil de sécurité a décidé de prendre en main la question du Burundi, en 2005, pour la première fois, un Président élu vient de terminer son mandat. Aujourd'hui, les camps de réfugiés se vident de plus en plus, nous sommes à l'ère de la réconciliation nationale et de la reconstruction du pays. Le Gouvernement burundais en remercie infiniment le Conseil. Et quand je dis merci au Conseil de sécurité, ce ne sont pas des paroles vaines, non. En reconnaissance des efforts de la communauté internationale en faveur du Burundi, le Gouvernement burundais, sous la conduite de S. E. M. Pierre Nkurunziza, Président de la République, a décidé d'envoyer des troupes en Somalie, en Haïti, au Darfour et partout ailleurs où le Conseil de sécurité le lui demandera, et ce, pour rendre aux autres peuples les services dont il a lui-même bénéficié.

Sa réussite au Burundi, le Conseil la doit à la qualité des hommes et des femmes qu'il nous envoie. Et je voudrais ici remercier le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, pour nous avoir donné M[me] Karin Landgren, une dame d'un esprit brillant hors pair, d'une intégrité sans faille, doublée d'un professionnalisme extraordinaire. Au moment où M[me] Karin Landgren s'apprête à quitter le Burundi, nous lui souhaitons bonne chance pour sa nouvelle affectation. Nous saluons ses efforts, ses conseils et sa non-complaisance, qui nous édifient et qui continuerons à guider notre détermination à aller toujours de l'avant dans le combat pour la bonne gouvernance.

Je saisis cette occasion pour féliciter le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général au Burundi, l'Ambassadeur Parfait Onanga-Anyanga, une autre personnalité brillante dont les qualités humaines sont de notoriété publique dans le système des Nations Unies, et dont les Burundais s'enorgueillissent déjà, avant même qu'il n'arrive au pays. Le Burundi et le Gouvernement burundais lui promettent leur entière disponibilité et une coopération sans faille.

Le Gouvernement burundais a fait des avancées significatives dans pratiquement tous les secteurs de la vie socioéconomique et politique du pays. Au niveau politique et institutionnel, une loi portant sur l'organisation et le fonctionnement des partis politiques a été promulguée; un forum de dialogue permanent a été mis en place; le Code de l'administration communale a été amélioré et un projet de loi régissant l'opposition est sur la table du Parlement. Cette loi permettra le dialogue entre le Gouvernement et l'opposition, des discussions sur la révision de la Constitution, la préparation d'un nouveau code électoral et le retour des leaders politiques en exil pour cheminer ensemble vers le processus électoral de 2015.

Au niveau de la bonne gouvernance et de l'état de droit, nous pouvons citer entre autres la stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption qui est en cours d'application; la tenue des élections en 2010 et les institutions qui en sont issues; la mise en œuvre effective de la politique de tolérance zéro pour les actes de corruption et de malversations économiques; la création et le fonctionnement de l'Office burundais des recettes; la création et le fonctionnement de l'institution de l'Ombudsman; la création et le fonctionnement de la Commission indépendante des droits de l'homme; la représentation significative des femmes dans différentes institutions – 50 % au Sénat, 43 % au Gouvernement et 40 % à l'Assemblée nationalec –; la publication du rapport sur les consultations nationales relatives à la mise

en œuvre de mécanismes de justice transitionnelle; la réduction de la population carcérale; la révision du Code pénal incluant des innovations en matière de violations de droit de l'homme, notamment l'abolition de la peine de mort et le fait que le viol ne peut plus être amnistiable et devient imprescriptible, ainsi que des dispositions sur les actes de torture et les crimes de guerre, de génocide et de terrorisme. Le Gouvernement n'a pas oublié les groupes vulnérables. Il a supervisé le retour et la réinstallation des réfugiés ainsi que des déplacés à l'intérieur du pays. Les réalisations du Gouvernement en matière de consolidation de la paix sont tellement nombreuses qu'on ne peut pas les citer toutes.

Mais les défis restent nombreux aussi, notamment le combat contre l'extrême pauvreté qui risque de menacer cette paix retrouvée. Dans un pays sortant d'un conflit, un pays d'une extrême pauvreté, où le secteur privé est presque inexistant, où l'État est pratiquement le seul employeur, le seul pourvoyeur de biens et de services, la résurgence des conflits armés, causés par des soifs et des appétits de pouvoir foulant aux pieds les élections démocratiques et mettant en avant des raccourcis comme la constitution de groupes rebelles armés, est une éventualité qu'il serait naïf de considérer comme non envisageable. On ne le dira jamais assez, la paix et la stabilité d'un pays sont tributaires de sa capacité de permettre à sa population de subvenir à ses besoins essentiels.

Le Gouvernement burundais est conscient de la situation et c'est pour cela qu'il vient de confectionner le Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté, qu'il présentera très prochainement lors de la conférence des bailleurs de fonds prévue les 29 et 30 octobre de cette année à Genève. Je remercie vivement l'Ambassadeur Paul Seger, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, qui a compris les enjeux de la paix et de la stabilité du Burundi et qui ne ménage aucun effort pour convaincre les gouvernements et organisations internationales d'assister le Burundi dans la lutte contre la pauvreté.

Combattre la pauvreté est la meilleure façon de prévenir les conflits armés dans le monde. C'est pour cela que le développement socioéconomique des pays les moins avancés devrait être inscrit au programme de travail du Conseil de sécurité. Et c'est également pour cela que notre gouvernement demande au Conseil de sécurité de s'impliquer résolument, d'une façon remarquable, dans la réussite de la table ronde des bailleurs de fonds prévue en octobre prochain à Genève.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 10.